

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019 A 20H00

Date de convocation 28 mars 2019

Date d'affichage : 28 mars 2019

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, le 2 avril 2019 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES.

Etaient présents : Jean-Pierre DESHAYES ; Maire, Jean-Paul PERRIER, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; Adjoints, Delphine MARTIN, Franck BRYON, Loic CARRE, Guillaume LALOE, David GILBERT, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Conseillers.

Etait absent excusé : Pierrick BARON

Etait absent non excusé : Yvan ROGER

Secrétaire de séance : Delphine MARTIN

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 26 mars 2019.

Finances

- 1/ Affectation des résultats 2018 aux budgets primitifs 2019
- 2/ Taux d'imposition 2019
- 3/ Subventions 2019
- 4/ OGEC de LUDOSEL – Demande de subventions 2019
- 5/ Budgets primitifs 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement le Couesnon)

Urbanisme

- 6/ Pré-projet de Bretagne Habitation pour le lotissement le Couesnon

Marchés Publics

- 7/ Marché restauration des charpentes et des couvertures de l'église

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Néant
- Ajout de point à l'ordre de jour : Néant
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 26 mars 2019.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

FINANCES

1/AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2019

COMMUNE

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2018 d'un montant de 989 466.76 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 710 000 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 279 466.76 € en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068
- Section d'investissement : 472 071.31 report au compte 001 €, en dépenses

ASSAINISSEMENT

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2018 d'un montant de 82 125.28 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 29 355.75 € en report au compte 002, en recettes
- Section d'investissement : 52 769.53 € report au compte 001 €, en recettes

LOTISSEMENT LE COUESNON

Vu les comptes administratifs du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-DECIDE d'affecter les résultats 2018 d'un montant de 124 349.96 €, comme suit :

- Section de fonctionnement : 12.01 € en report au compte 002, en dépenses
- Section d'investissement : 124 337.95 € report au compte 001 €, en dépenses

2/TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'unanimité des présents, les taux communaux suivants pour l'année 2019, identiques à ceux de 2018 :

- Taxe d'habitation : 6,98 %
- Taxe foncière bâti : 14,79 %
- Taxe foncière non bâti : 25,33 %

3/SUBVENTIONS 2019

Les conseillers municipaux qui sont concernés en tant que membre des associations ci-dessous ne prennent pas part à la délibération relative aux associations en question.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2019 :

Associations communales et intercommunales :

Nom de l'Association	Montant délibéré
Association des Anciens Combattants de la Selle-en-Luitré	400 €
Association communale de la chasse agréée (ACCA)	400 €
Comité des fêtes	2 400 €
Football CLib Sud Fougerais (FCSF)	1 400 €
Groupement des jeunes du Bocage Fougerais (GJBF)	1 083.60 €
Palet Club Sellois	400 €
OCAS Fougères Nord	1 625.40 €

Autres associations :

Nom de l'Association	Montant délibéré
La Ligue contre le cancer – Rennes	50 €
Les restaurants du cœur Ille-et-Vilaine	150 €

4/OGEC DE LUDOSEL – DEMANDE DE SUBVENTION 2019

Depuis septembre 2017, les trois organismes de gestion des écoles du RPI Luitré, Dompierre du Chemin et La Selle en Luitré se sont regroupés en un seul sous le nom de l'OGEC de LUDOSEL.

M. le Maire présente aux élus les différents chiffres donnés par l'OGEC de LUDOSEL dans le cadre de sa demande de subvention. Il propose d'accorder les subventions suivantes :

- Cantine : 8 864.16 €*
- Garderie : 4 530.86 €

*Les charges (0.63€) correspondent à des impôts et loyers non effectifs dans la réalité soit $0.63 \times 4\,929 = 3\,105.27\text{€}$ donc $11\,969.43 - 3\,105.27 = 8\,864.16\text{€}$

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'**ACCORDER** les subventions ci-dessus à l'OGEC de LUDOSEL

5/BUDGETS PRIMITIFS 2019 (Commune, Assainissement, Lotissement Le Couesnon)

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2019 de la Commune (budget principal) qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement 1 542 783.00 €, en dépenses et recettes
- Section d'investissement 1 900 351.35 €.en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

Conformément à la loi Notre du 07/08/2015, une note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2018 est jointe en annexe et sera publiée sur le site de la commune.

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2019 Assainissement qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	49 295.59 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	63 782.65 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

LOTISSEMENT COMMUNAL LE COUESNON - BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal **VOTE**, à l'unanimité des présents, le Budget Primitif 2019 Lotissement communal « Le Couesnon » qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement	127 354.96 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement	251 675.90 € en dépenses et recettes

Ces deux sections sont votées au niveau du chapitre.

URBANISME

6/PRE-PROJET DE BRETAGNE HABITATION POUR LE LOTISSEMENT LE COUESNON

Bretagne Habitation travaillé en prenant le parti de longères simples en volumétrie, se regroupant autour d'une placette à la manière d'une ancienne cours de ferme. Les matériaux sont simples, et le constructeur a animé les façades à l'aide de parements briques et pierre, ainsi que du bardage bois par endroit pour marquer les garages.

Le pré-projet donne une vision de la cohérence de l'ensemble, pour les 3 lots situés au Nord. De cette manière il est plus aisé d'avoir une idée de ce que ce quartier pourrait être une fois les 6 lots construits.

Les plans de façade, le plan masse, ainsi qu'un projet de plans de niveaux permettent de cibler les surfaces des logements, et donc d'avoir une première estimation du prix de sortie.

Les surfaces de logement sont d'environ 95 m².

Un prix de sortie pour un ensemble {Maison+terrain} à La Selle en Luitré peut être estimé à 180-185k€. Il conviendra pour l'acquéreur d'ajouter les frais de notaire.

Un projet de maison au n°4 Lotissement Le Couesnon est en cours avec le constructeur SOCOREN. Aucun permis de construire n'est déposé à ce jour.

Le vendredi 15 février dernier, Monsieur Le Maire a rencontré Fougères Habitat et le cabinet d'architecture Laurent. Lors du Conseil du 26 février 2019, il avait été décidé de mettre en attente cette offre dans la perspective de propositions par Bretagne Habitation.

Lors du conseil municipal du 26 mars 2019, les élus ont pu débattre sur la proposition de Bretagne Habitation et ainsi en déduire qu'il serait éventuellement favorable pour lancer le projet de deux maisons aux n° 5 et n°6 Lotissement Le Couesnon. Le sujet sera alors inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil afin délibérer.

Après discussion, le conseil municipal VALIDE l'offre de Bretagne Habitation pour les lots n°5 et n°6 du Lotissement Le Couesnon et DECLINE la proposition de Fougères Habitat pour le projet de logements sociaux.

MARCHES PUBLICS

7/MARCHE RESTAURATION DES CHARPENTES ET DES COUVERTURES DE L'EGLISE

AVENANT N°01 sur le lot n°01 Maçonnerie

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 83/2017 du 14 décembre 2018 et n°29/2018 du 16 avril 2018 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation de l'ancien restaurant en logement.

VU la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de CONCLURE l'avenant d'augmentation n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restauration des couvertures et des charpentes de l'église de la Selle-en-Luitré :

. Lot n°1 Gros Œuvre

Attributaire: SARL BRETON, 30 rue des portes de Bretagne, 35 133 LE LOROUX

Marché initial du 15 novembre 2018. - montant : **6 526.80 € HT**

Avenant n° 1 - montant : **3 198.13 € HT**

Nouveau montant du marché : 9 724.93 € HT

Objet : Reprise de maçonneries sur la partie Ouest de l'église suite à la découverte en cours de chantier.

- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

QUESTIONS DIVERSES

La séance s'est levée à 22H50

JP DESHAYES

JP PERRIER

F GELOIN

D TALIGOT

D MARTIN

D GILBERT

F BRYON

G LALOE

Y ROGER

L CARRE

C HARDY

P BARON

I JEHAN